



[www.le-gresivaudan.fr/eaux](http://www.le-gresivaudan.fr/eaux)

## EAU ET ASSAINISSEMENT QUOI DE NEUF ?



Le Grésivaudan a fait le choix d'anticiper le calendrier de la loi NOTRe en prenant le relais des communes pour la compétence eau et assainissement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### Comment cela va-t-il se traduire sur le quotidien des usagers ?

#### Pour les 46 communes du territoire :

- La tarification de l'eau et l'assainissement convergera progressivement pour atteindre un prix harmonisé à l'horizon 2021.
- Les travaux d'investissements sur les réseaux d'eau et d'assainissement seront dorénavant réalisés par les services de la communauté de communes.
- Le Grésivaudan assure désormais le conseil et l'accompagnement des particuliers dans la mise en place et le contrôle de leur installation d'assainissement non collectif par le biais de prestataires.
- Pour les constructions neuves, la communauté de communes assure maintenant le suivi des prescriptions des permis de construire et le contrôle des branchements d'eau et d'assainissement.



### SAINT-HILAIRE DU TOUVET

Pour notre commune, les interlocuteurs ne changent pas, même si Le Grésivaudan supervise ce service à la population.

Pour l'eau comme pour l'assainissement, contactez la mairie : **04 76 08 68 42**  
ou [eau.ass@sainthilairedutouvet.fr](mailto:eau.ass@sainthilairedutouvet.fr)

#### NOUVEAU

A noter : la facturation de votre consommation d'eau sera dorénavant assurée par le Service des eaux du Grésivaudan (04 76 99 70 00).

